

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF43

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la quatrième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« -5,7 »

le nombre :

« -5,5 ».

II. – En conséquence, à la septième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« -6,1 »

le nombre :

« -5,9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rappelle que des marges de manœuvre sont encore existantes cette année pour réduire le déficit public à un niveau inférieur à 6,1 % de PIB ainsi que le prévoit le présent article.

En effet, le précédent Gouvernement a pris plusieurs décisions qui demandent à être exécutées pour y parvenir, aussi bien par voie réglementaire (fin du remboursement des tests Covid sans ordonnance par exemple) ou bien dans le présent projet de loi de fin de gestion (annulation d'au moins 10 milliards d'euros de crédits mis en réserve contre seulement 5,6 milliards dans ce texte).